



CGT Educ'action Versailles
 La Rotonde-32-34 avenue des Champs
 Pierreux-92 000 NANTERRE
 Tel : 06 40 16 79 39
 Commission paritaire n° : I012S07065
 Dir. de publication : Marie Buisson
 IMPROFFSET GRIGNY
 Imprimé sur papier recyclé

Le Courrier Journal de l'académie de Versailles

**Janvier Février
2018**

Bimestriel n° 176

Point de pragmatisme, juste du libéralisme !

Faire de l'éducation est un acte éminemment politique. Les choix éducatifs pour une société ne sont pas neutres. Ils ne sont pas une simple adaptation à une situation donnée. Nous le savons que l'on soit enseignant-e, administratifs, CPE, AED, Assistant-e social-e, infirmière-e que nos métiers que nos actions, nos choix sont le reflet d'une vision plus large. Ce n'est pas remettre en cause le respect de la neutralité propre à chaque agent de la fonction publique que de dire cela. C'est juste mettre en évidence que rien n'est neutre. Dans cette optique, la réforme du lycée Général et technologique avec celle du bac et de l'enseignement supérieur est le reflet d'une vision politique. On peut partager les constats de la difficile entrée des jeunes dans les études supérieures, des inégalités que cela renforce, de la nécessité d'une réflexion sur le déroulement du bac. Néanmoins, on ne peut en aucun cas cautionner un projet au rabais qui va faire de la seconde le pallier d'orientation vers le supérieur pour les 2nd GT et la troisième pour les élèves de lycées professionnel tout en renforçant les inégalités face à l'orientation. Vous retrouverez un article revenant sur ce projet de réforme en page 3 de notre publication.

Le lycée général et technologique n'est pas la seule cible de l'actuel gouvernement. C'est le cas également de la voie professionnelle qui sera également l'objet d'une réforme dans les prochains mois. Selon les propos de notre ministre, il en fait la deuxième priorité du quinquennat après le premier degré. D'ores et déjà, l'évolution de la carte des formations au sein de notre académie dessine les pistes de la prochaine « revalorisation de la voie pro » : réduction de l'offre de formation, multiplication de la mixité des publics dans les établissements voire les classes, développement de l'apprentissage au détriment de la formation initiale sous statut scolaire. Un article en page 2 revient sur ces évolutions en insistant sur le devenir des formations tertiaires particulièrement mises à mal et dont des évolutions sont à prévoir dans les prochains mois.

Derrière l'annonce sur les CP à 12 en REP + et REP cette année et les CEI à 12 en REP+, le ministère masque mal la pression démographique et sur les effectifs dans les autres niveaux sur le reste des écoles. La question des effectifs reste bien entendue aigue dans notre académie qui fait partie des régions qui connaissent une hausse en termes d'élèves et en particulier sur le collège. Le budget à moyen constant ne permet ainsi pas de répondre aux besoins urgents de réduction des effectifs par classe, de dédoublements... L'écho des départements (pages 4 et 5) traduit ces augmentations qui pèsent sur les établissements et dégradent les conditions de travail des personnels dans leur ensemble (Pages 6 et 7) et des élèves. Le projet, cohérent, de Blanquer, n'est pas du pragmatisme. C'est une vision libérale qui veut mettre l'Ecole au service des entreprises. Ce n'est pas ce que nous portons ! C'est pourquoi la CGT Educ'action sera avec les personnels et les élèves dans la rue le 1er et le 6 février pour défendre notre vision de l'Ecole et de la société !

Mathieu Moreau
Co-secrétaire
CGT Educ'action Versailles

SOMMAIRE	
Édito	1
Carte des formations : la peau de chagrin	2
Projet Mathiot de réforme du lycée GT : toujours plus de concurrence et d'inégalités !	3
L'écho des départements	4-5
Pour une véritable reconnaissance du travail de CPE	6-7
Contrats Aidés : tout doit disparaître !	7
Personnels administratifs : sacrifié-e-s	
Nos coordonnées	8

Carte des formations 2018 : la peau de chagrin

Le Rectorat prétend toujours vouloir revaloriser la voie professionnelle. Pourtant, le projet de carte des formations pour la Rentrée 2018 montre une situation qui se dégrade toujours. C'est un véritable plan social dans certaines filières de la voie pro. En 2nd Pro, il y aura 150 places en moins en GA (qui s'ajoutent aux fermetures des dernières années), une réduction d'une centaine de place en MELEC, et la fermeture de la section menuiserie du LP de Montrouge.

Le Rectorat fait peser la responsabilité sur les équipes. On ferme parce que la formation n'est pas assez attractive. Les équipes ne sauraient pas se « vendre »... Mais le Rectorat est pleinement responsable, pendant des années, il a dévalorisé la voie pro, mené une politique volontariste pour augmenter le nombre d'élèves en 2nd GT, le taux de passage en 2nd GT était même un indicateur d'évaluation des principaux de collèges ! On laisse les équipes seules faire du porte à porte dans les collèges. Quelle communication pour revaloriser l'image de la voie pro est mise en place par le Rectorat ? Aucune ! Les acteurs publics préfèrent dépenser pour la promotion de l'apprentissage... dénigrant de fait la voie professionnelle du lycée ! La CGT réclame une politique de communication rectorale de promotion de la voie professionnelle scolaire !

Assez de chaises musicales !

Les constructions de lycées n'ont pas été à la hauteur de la progression démographique. Pour faire face à la saturation de certains bassins, de certains lycées, la Région et le Rectorat organisent un jeu de chaises musicales avec les sections professionnelles. Elles sont utilisées comme variable d'ajustement. Pour la rentrée, la classe de GA du LPO Van Gogh d'Aubergenville qui n'est

pas supprimée est transférée vers lycée Vaucanson des Mureaux. Malheureusement, ce n'est pas un jeu. Cela a des conséquences sur les personnels et les élèves. Cela déstabilise des équipes, brise des projets... Surtout c'est la preuve de l'hypocrisie des discours du Rectorat sur la « Revalorisation » de la voie pro !

Dans le tertiaire : où en est-on ?

Bac Pro Gestion Administration : l'échec d'une réforme !

Il y a maintenant 6 ans, les bac pro Comptabilité et Secrétariat ont été fusionnés en un seul bac Gestion Administration. Comme avec les 2nd POP, il y a une perte d'identité des filières. Pour l'orientation, le choix des familles est compliqué car cela n'évoque pas une image de métier. Cette fusion s'est ajoutée à la perte d'une année de formation qui avait eu lieu avec la généralisation du Bac Pro 3ans. Pour les enseignants, il y a eu un alourdissement des tâches, une dégradation des conditions de travail, dont cerise pro est le symbole. Pour les élèves, l'insertion professionnelle et les possibilités de poursuites d'études se sont dégradées. Le bilan est dramatique, beaucoup d'enseignants de GA évoquent leur sentiment de souffrance au travail, de perte de sens. Depuis plusieurs années, le Rectorat ferme des sections de GA. Les personnels vivent dans l'angoisse sur leur devenir.

Les personnels n'ont pas à subir l'échec du GA !

Profitant de la présence de section d'ASSP, dans 4 lycées, le Rectorat expérimente un Bac Pro GA option secrétariat médical. Cela permet de revaloriser le Bac Pro GA et d'améliorer l'insertion professionnelle des élèves. Au Comité Technique Académique, la CGT Educ a revendiqué l'extension

de ces expérimentations, notamment avec une option « Comptabilité ». C'est possible, tant qu'il reste d'anciens PLP Compta. Cela répond à une demande des entreprises, cela améliorera aussi les possibilités de poursuites d'études des élèves. Cette option « Compta » s'expérimente dans d'autres rectorats, mais il y a aussi des options « agences immobilières ». Cela ne doit pas reposer que sur les équipes, il faut un cadrage et un diplôme national reconnaissant ces options !

ARCU-GA-Commerce : vers une fusion généralisée ?

A la rentrée 2018, la filière ARCU deviendra « métiers de l'accueil ». Dans la note de présentation du nouveau référentiel, le Ministère explique que : « le cœur de métier de l'accueil peut s'élargir à des activités administratives et commerciales » pour justifier cette rénovation.

L'analyse des référentiels nous amène à constater qu'ils sont semblables... Nous avons des craintes quant à une possible fusion des 2 bac pro (GA et ARCU). Les frontières s'amenuisent entre ces trois filières du secteur tertiaire « service aux entreprises ». La multiplication des expérimentations, dans plusieurs académies (Versailles, Strasbourg, Amiens...) de 2nd Professionnelle à Orientation Progressive (les 2nd POP) ARCU-GA-Commerce pourraient être un signe précurseur.

La CGT défend le maintien des spécialisations des bacs pro ainsi que la délivrance de formations diplômantes permettant insertion professionnelle et poursuite d'études.

Yannick Biliec
Secrétaire CGT Educ'action 91

Journée d'étude sur la voie professionnelle tertiaire "service aux entreprises"

organisée par la CGT Educ'action des 3 académies d'Ile-de-France. Une soixantaine de PLP, titulaires et non-titulaires, ont discuté du bilan de la réforme GA, des projets d'évolution en Commerce-Vente, du nouveau référentiel en ARCU et travaillé sur nos revendications. Tout cela dans une ambiance efficace et conviviale !



Projet Mathiot de réforme du lycée GT : toujours plus de concurrence et d'inégalités !

Maintenant que Pierre Mathiot a rendu son rapport au ministre de l'Education nationale, nous connaissons en détail le projet de réforme du lycée général et technologique et du baccalauréat. Il reste toutefois des inconnues, notamment l'application ou non des aménagements prévus en seconde dès l'année scolaire 2018 – 2019, cette réforme étant censée concerner les élèves passant le baccalauréat 2021. La lecture du rapport confirme en tout cas les informations diffusées par voie de presse avant sa parution complète. Concernant l'architecture du lycée, la situation actuelle d'une certaine hiérarchie entre les filières est utilisée comme prétexte pour les supprimer. Elles seront remplacées par un maigre tronc commun (15h hebdomadaires en Première et 12h en Terminale), une majeure constituée de deux disciplines à choisir parmi un ensemble de combinaisons et deux ou trois matières mineures. Au total, 16 combinaisons seront définies nationalement pour le choix de la majeure, auxquelles pourront s'ajouter d'éventuelles « majeures complémentaires d'établissement ». Cette nouvelle organisation, loin de limiter les inégalités entre élèves induites par l'existence de différentes filières, les renforce au contraire. Parmi la multitude de combinaisons qui se présenteront à lui en fin d'année scolaire, l'élève en classe de seconde devra choisir une majeure qui sera ensuite déterminante pour la poursuite éventuelle de ses études dans le supérieur. Il devra même opérer une première spécialisation dès le 2^e semestre de seconde. Les élèves qui sauront établir, notamment grâce à leur entourage, quelles sont les « bonnes » majeures auront d'autant plus de chances de poursuivre les études qu'ils souhaitent. Ces majeures ne font par ailleurs pas disparaître totalement les filières actuelles, comme l'admet le rapport, puisque chaque combinaison s'inscrit assez nettement dans une des séries du baccalauréat général ou technologique tel qu'il existe. Concernant les modalités d'évaluation pour le baccalauréat, le nombre d'épreuves nationales est restreint à 6 : l'écrit et l'oral de l'épreuve anticipée de français en

fin de première, deux épreuves portant sur les deux disciplines composant la majeure aux alentours d'avril-mai, l'épreuve de philosophie en juin et un grand oral en juin également portant sur un projet éventuellement interdisciplinaire préparé par l'élève. Pour l'évaluation dans les autres disciplines, qui compte pour 40% de la note finale, le rapport préconise au moins en partie le recours au contrôle continu. Le caractère national du baccalauréat est ainsi fortement remis en cause, la valeur du diplôme obtenu dépendant de l'établissement de provenance de l'élève. Cette dimension, ainsi que la liberté laissée aux lycées de créer des majeures « maison », accentuera la concurrence entre les établissements.

Du côté des personnels, impossible d'évaluer actuellement avec précision l'impact de cette réforme, notamment en termes de suppressions de postes. Nul doute toutefois que celles-ci seront effectives au moins dans certaines disciplines, puisque les élèves pourront choisir de ne plus suivre des enseignements comme la physique-chimie ou la SVT dès le deuxième semestre de seconde.

La CGT Educ'action Versailles s'oppose à ce projet de réforme élaboré dans la précipitation, qui accentuerait la reproduction des inégalités sociales et la concurrence entre établissements et disciplines. Elle appelle à construire la mobilisation avec les personnels avec un appel intersyndical à la **grève le 6 février** qui fera suite aux actions du 1^{er} février.



Maxime Pouvreau,
Bureau de la CGT Educ'action 92

L'écho des départements

CGT Educ'action 78

Formation militante dans les Yvelines : conjuguer au présent et au futur l'émancipation des camarades !

Trois temps de formation syndicale, depuis

l'éducation Sur les problématiques de la « santé au travail », « des pédagogies alternatives » et de « l'étude d'une DHG d'établissement », une

quarantaine d'adhérentes et d'adhérents du

militante. fleurir l'émancipation des travailleurs en apportant une parole syndicale forte et convaincante sur certains lieux de travail où il manquait quelquefois des responsables formés et informés.



SDEN 78 ont pu ainsi se former gratuitement et échanger sur des thématiques essentielles à notre métier.

Grâce à la présence de formatrices et de formateurs nationaux, les différents camarades présent.es en ce mois de Janvier vont pouvoir repartir avec de nombreux

Le temps fondamental de formation est l'un des piliers de notre pratique. Il est inhérent à la construction de notre syndicalisme de masse et de classe et essentiel à l'enracinement de sections syndicales locales dynamiques et efficaces ! Des bases solides pour préparer nos prochaines actions collectives.

Que vive la formation syndicale et l'éducation populaire !

le début de la nouvelle année, ont permis de vérifier auprès de nos camarades l'impétueuse nécessité et l'engouement autour de

outils législatifs, syndicaux et intellectuels dans leurs établissements respectifs. Ce sont autant de graines qui essaient et font

CGT Educ'action 91

Robin des riches

À la prochaine rentrée, notre département va accueillir environ 1300 élèves supplémentaires dans les collèges, soit une hausse de 2,2%. Avec une hausse de 1,7%, les moyens prévus sont insuffisants pour accompagner la hausse démographique. Il y aura donc toujours plus de classes surchargées, les conditions de travail des personnels et d'études des élèves se dégraderont. Le h/e des collèges se dégrade, avec un h/e moyen des collèges qui baisse à 1,198, en dessous de la moyenne académique de 1,212. Si l'on regarde les situations d'établissements, ce sont les collèges en éducation prioritaire qui voient leur situation se dégrader le plus. Ce gouvernement donne moins à ceux qui ont besoin de plus. Exemple emblématique, le collège Pablo Neruda

de Grigny : 7 élèves en plus, 13,5 Heures Postes en moins ! Les justifications de l'administration sont savoureuses : les moyens sont pris sur les REP/REP+ « car c'est là que cela se verrait le moins » Prendre aux pauvres pour donner aux riches, la situation des collèges est à l'image de la politique actuelle.

Beaucoup de lycées sont déjà proches de l'explosion. La pression démographique se calme, avec seulement une centaine d'élèves en plus. Les h/e moyen des lycées s'améliorent, mais cela cache de grosses disparités.

Travailler plus pour ... travailler plus !

Les taux d'heures supplémentaires augmentent encore, ils sont même supé-

rieurs à ceux qui existaient avant la mise en place des IMP. Bien sûr, après des années de blocage du point d'indice et dégradation du pouvoir d'achat une partie de ces HSA sera « absorbée » sans problème, mais il y aura aussi des pressions et des chantages au dédoublement.

Les IMP baissent, cependant les tâches annexes ne diminueront pas.... Seule leur rémunération va encore diminuer. Le passage d'un système d'heures qui pouvaient être prise en décharge par des IMP a entraîné une dégradation des conditions de travail. Avec le passage dans l'enseignement adapté des « Heures de coordination et de synthèse » en indemnitaire, on constate déjà des pertes de rémunération.

CGT Educ'action 92

DHG 92 : rien ne bouge...

Cette année encore les moyens pour faire fonctionner l'école ne sont pas au rendez-vous. En collège, ils stagnent au vu de la poussée démographique tandis qu'en lycée pour le moment ils sont en recul. Malgré de nombreuses demandes d'établissements, le CTSD qui s'est tenu le vendredi 26 janvier n'a apporté aucune modification à la répartition préalable, l'administration s'engageant juste à regarder de plus près certains cas. Pourtant au vu des dotations, des dédoublements vont être supprimés, des classes regroupées, des projets abandonnés et les classes seront surchargées, comme d'habitude. On est loin de favoriser une école plus démocratique comme se targue de la faire notre Ministre. Au contraire les conditions d'enseignement et d'études vont en-

core se dégrader dans les Hauts de Seine.

A Nanterre une fusion sous tension.

Le long feuilleton de la fusion du LP Langevin et du LGT Joliot-Curie se poursuit. Ceux-ci devraient être réunis en une seule entité administrative à la rentrée prochaine mais sur deux sites. Les personnels sont debout contre un projet qui mettrait les filières STMG dans un site situé à 25 minutes du site principal. Il existe d'autres solutions pour que tous les personnels et élèves puissent se retrouver sur un même site avec comme vraie urgence la construction d'un nouveau lycée sur Nanterre.

Ça bouge au LP Montrouge !

Le mardi 23 janvier, les personnels du LP Monnet de Montrouge ont réussi leur mobilisation pour la sauvegarde de la menuiserie dans leur lycée. Ils se battent depuis décembre dernier (soutenus par leur syndi-

cat CGT) contre la fermeture de cette section alors même que les ateliers viennent d'être rénovés par la région (300 000 euros). Leur pétition a recueilli plus de 1000 signatures et le 23 ils étaient en grève à 98 %. Conscients des enjeux que revêt cette lutte dans le cadre de la défense de l'enseignement professionnel, de nombreux responsables de la CGT (dont Philippe Martinez) sont venus les soutenir ainsi que des élu-es des Hauts de Seine. Les personnels ne se résignent pas et leur mobilisation leur permet d'obtenir quelques ajustements favorables (davantage d'heures dans la DHG, augmentation de la capacité d'accueil en CAP) qui n'auraient pas été possibles sans leur détermination. Mais, comme pour la CGT Educ'action 92, leur principale revendication reste : Maintien de la menuiserie à Monnet !

CGT Educ'action 95

Le comité technique spécial départemental qui répartit les moyens pour notre département dans le second degré s'est tenu vendredi 26 janvier dernier. Plusieurs points sont à mettre en évidence.

Le premier n'est pas nouveau. Le val d'Oise connaît une puissante poussée démographique qui se traduit par une pression importante notamment au niveau du collège. Cela explique en particulier la progression en valeur absolue de notre dotation globale. Pourtant, on observe après analyse que cette augmentation ne permet pas de résorber la poussée démographique que l'on observe. Elle permet encore moins de réduire les effectifs par classe. C'est particulièrement criant dans les collèges cette année. De plus, le changement en termes de calcul des divisions pour ce niveau permet encore plus de gonfler les effectifs par division. En effet, l'an passé, la DSDEN se basait sur 26 élèves en REP +, 28 en REP et 30 pour les autres avec des marges en fonction du classement de l'établissement.

Désormais, la répartition se fait sur la base de 30 élèves avec une marge devant permettre de réduire ce chiffre. La DSDEN ne propose aucun critère précis d'affectation des marges laissant une part d'arbitraire.

C'est également le cas pour les lycées et en particulier ceux relevant anciennement de l'éducation prioritaire. L'année passée, la mobilisation autour de touche pas à ma zep avait permis d'obtenir une dotation spécifique pour les lycées les plus fragiles. Cette marge a été particulièrement rognée cette année. Cela a pour conséquence une baisse des dotations par établissement. A nouveau, on ne connaît pas les critères précis d'affectation de ces moyens dans les établissements. L'affectation de moyens supplémentaires se fait selon des demandes pédagogiques construites. Cela laisse, comme pour le collège, une part importante d'arbitraire dans la construction de la DHG des établissements.

C'est bien la dégradation de la situation dont cette dotation est le reflet qui pousse les collègues, les agents et les parents du bassin d'Argenteuil-Bezons à se mobiliser le 6 février. Dans la poursuite du 24 novembre dernier, un appel intersyndical à la grève a été lancé pour cette journée afin d'obtenir les moyens permettant de fonctionner sur le bassin que l'on soit dans une école ou un EPLE. C'est l'ensemble des acteurs qui sont appelés à répondre aux revendications de la mairie à la DSDEN en passant par le conseil général et régional. Les collègues sont déterminés à obtenir les moyens permettant non pas de maintenir la situation mais de l'améliorer sensiblement. Cela passe par un plan éducatif majeur sur la ville.

La situation d'Argenteuil n'est pas isolée. Il s'agit maintenant d'amplifier le mouvement et en particulier dans les quartiers les plus populaires.

Pour une véritable reconnaissance du travail de CPE

Depuis quelques années, et malgré les précisions apportées par différentes circulaires, la définition du métier est sujette à de nombreuses tensions qui impactent fortement les conditions de travail et qui nous amènent de plus en plus à interpeller les Chefs d'établissements pour replacer les CPE dans leurs droits. Remise en question de la durée de travail hebdomadaire, refus de récupération ; interprétation des textes ; chantage sur l'attribution du logement de fonction ; pressions managériales, demande de résultats, injonctions contradictoires, méconnaissance du métier par les propres collègues sont des réalités de plus en plus répandues.

Suite aux discussions ministérielles, un Groupe de Travail sur les Risques Psycho-Sociaux, (émanation du CHSCT académique) travaille sur la souffrance au travail des CPE. Ce G.T se réunit à la demande du médecin de prévention de l'académie qui a alerté l'administration devant la montée des cas de souffrance professionnelle et de burn out des CPE dans notre académie. Lors des différents travaux débutés il y a presque 1 an ½, avec l'administration, et les représentants des personnels (dont celui des personnels de direction), nous avons abordé ce genre de problématiques que la circulaire devait empêcher et abordons le métier dans toutes ses facettes et difficultés.

La définition du métier de CPE souffre et profite d'une absence de consensus et de l'absence de frontières réelles permettant à la fois diverses expressions du métier mais laissant alors la place à des visions opposées.

En août 2015, a été publiée la nouvelle circulaire métier censée mettre un terme aux innombrables conflits sur la définition de notre métier. Sans apporter une réponse à l'ensemble des sujets épineux, elle venait néanmoins entériner certains doutes dont ceux relatifs au temps de travail.

De ces discussions ministérielles sortait

alors un texte qui nous semble clair sur la question de la quotité de travail:

« *Durant l'ensemble de ces semaines, la durée hebdomadaire de travail est de 40 heures 40 minutes, dont :*

- **35 heures hebdomadaires, inscrites dans leur emploi du temps ;**
 - *4 heures par semaine, laissées sous leur responsabilité, pour l'organisation de leurs missions ;*
 - *un temps de pause quotidien de 20 minutes non fractionnable pour 6 heures travaillées. »*
- Partie 4 sur les obligations de service, a)
Circulaire n° 2015-139 du 10-8-2015*

35h portées sur l'EDT et 4h laissées à la libre appréciation du CPE sans avoir de comptes à rendre sur l'utilisation de ce temps. Le temps de service est un point de crispations assez fort entre les CPE et les chefs d'établissement. Le-la CPE doit rappeler constamment le cadre de ses missions mais dans les faits avez-vous déjà vu vos collègues récupérer les nombreuses heures supplémentaires, de réunions hors temps de travail où il-elle siège comme membre de droit. Non le temps de travail n'est pas et n'a pas à être extensible. Maintenant, comment convaincre nos propres collègues d'oser pousser la porte du bureau du Chef d'Etablissement pour demander à récupérer ce temps quand certains chefs exigent encore des EDT à 40h.

La difficulté du métier vient certes de ces nombreuses tensions liées à la méconnaissance des règles qui le régissent mais aussi au syndrome de super héros que développent de trop nombreux collègues. Un EPLE peut, et doit pouvoir fonctionner sans un.e CPE. Ceci signifie alors que le-la CPE à le droit de respecter son temps de travail, de se former, à le droit de s'absenter, d'être malade et à le droit de ne pas subir les remarques faussement sympathiques des collègues ou les assauts en règle à son retour dans l'établissement. Là aussi, le-la collègue est invité.ee au consensus. Comment accepter de quitter le travail quand on sait que le

retour sera compliqué. De fait vient la question des temps partiels longuement débattus lors des GT. Un.e CPE absent.e c'est comme pour les personnels administratifs absents, il est nécessaire d'anticiper car le retour est souvent brutal. La journée s'est passée comme toutes les journées, émaillée de petits incidents, d'incohérences d'EDT, de réunions, d'absences d'élèves douteuses... Bref, camarade tu peux être absent.e mais prépare toi au retour ! Si certaines missions sont non déléguables, il est important de rappeler aux CPE et aux personnels enseignants et administratifs que la responsabilité du fonctionnement des bahuts ne repose pas sur les épaules du CPE.

Comment compenser ces temps partiels qui s'élèvent à une 60aine dans l'académie dont une 30aine de mi-temps ? Comment penser le travail à l'intérieur d'un établissement pour répartir des tâches n'incombant pas aux seuls CPE ? C'est aussi dans ce cadre là que le GT invite le CHSCT-A à des préconisations concernant les répartitions des missions en cas d'absences et aux compensations en moyens pour les établissements où le-la CPE est en temps partiel.

Ce métier est exigeant nous le savons mais ce qui nous inquiète et nous questionne c'est bien l'entrée dans le métier. Comment sont accueillis les nouveaux ? Ceux qui ont rêvé leur métier dans leur province pendant une année ? Comment gérer l'arrivée en Ile de France avec parfois des séparations liées mais surtout des fonctionnements et des réalités de fonctionnement différentes de celles connues auparavant.

Le GT s'est longuement questionné sur les possibilités d'accompagnement après avoir mesuré rapidement l'état des collègues après quelques mois passés en région parisienne. Prévoir des livrets d'accueil présentant les nouveaux logiciels en cours dans l'académie accueillante, les référents académiques ou départementaux selon les thématiques, les pratiques propres aux académies...

Une des recommandations issue de ce GT est de permettre aux néo-titulaires de quitter les EPLE en créant des lieux de regroupements et le retour des analyses de pratiques. Il est urgent de remettre en place une formation continue de qualité ouverte aux néo-titulaires en priorité. Même les corps d'inspections actent le manque de temps de concertation alloués aux CPE. Comment replacer l'ensemble des collègues dans leur rôle sans succomber aux pressions des Chefs d'Etablissement ? Si nous voyons des pratiques managériales infiltrer doucement mais sûrement les EPLE dans les façons de parler, des politiques du chiffre, il est nécessaire que les collègues stagiaires et

néo-titulaires soient au clair avec leur métier et n'aient plus à pâtir de chefs-fes d'établissement qui confondent les EPLE avec des sociétés cotées en bourse.

Une fois de plus, le GT pointe la problématique des inspections. Certains inspecteurs ne connaissent pas le métier et ne s'appuient que sur le référentiel de compétence. Ce même référentiel que le ministère présentait lors des discussions ministères, comme « l'ensemble des attendus d'un.e CPE sur l'ensemble de sa carrière... » et rajoutait « que les évaluations ne pouvaient pas se résumer à lister des dysfonctionnements ». Une fois de plus, il est demandé à ce que les CPE puissent intégrer ce corps permettant

ainsi des inspections avec des collègues connaissant le métier dans sa pratique.

La CGT Educ'action participe à ces discussions depuis plusieurs années, et est là pour vous accompagner en cas de violence institutionnelle, de pressions... n'hésitez pas à nous contacter. Il nous apparaît anormal que des collègues puissent se retrouver en souffrance à cause de l'institution et/ou de son supérieur hiérarchique.

F. Quinchez et S. Laporte-fray
Collectif vie scolaire

Contrats Aidés : tout doit disparaître !

Durant l'été, le gouvernement a annoncé brutalement la fin de ces dispositifs. Depuis début janvier, Pole Emploi et la Préfecture bloquent TOUS les contrats et tous les renouvellements de contrats aidés sur des missions hors handicap. De plus, de nombreux contrats aidés dans les collectivités territoriales, eux aussi menacés, interviennent dans les établissements scolaires. Cette suppression



des contrats aidés est donc un véritable plan social, d'une violence inouïe, pour des personnes déjà précaires que l'on renvoie à Pole Emploi. Les contrats aidés étant devenus indispensables, des écoles, des collèges et des lycées se trouveront en difficulté. Ces personnels occupent des besoins pérennes, qu'il est nécessaire de transformer en postes statutaires de la fonction publique !

Personnels administratifs : sacrifié-e-s

Dans notre académie, il y a toujours un déficit de personnels non-enseignants. La situation est déjà alarmante dans les services administratifs, et la suppression des CUI place les secrétariats

d'établissement en difficulté, l'annonce de la suppression, au niveau académique, de 8 postes administratifs est scandaleuse. De plus en plus, dans les services, les pressions et l'intensification des tâches placent des personnels en situation de souffrance au travail. Il est urgent de re-

cruter. Il est vital de mettre en place des personnels administratifs remplaçants. Il faut reconnaître les compétences en mettant en place un plan massif de passage de la catégorie C à la catégorie B et de la B à la catégorie A.

ADRESSES UTILES



CGT EDUC'ACTION

263 rue de Paris - Case 549

93 515 Montreuil cedex

☎ 01 55 82 76 55

☎ 01 49 88 07 43

unsen@ferc.cgt.fr

www.unsen.cgt.fr

CGT EDUC'ACTION VERSAILLES

La Rotonde - 32-34 Avenue des Champs
Pierreux

92 000 NANTERRE

cgteducversailles@gmail.com

Tel : 06 40 16 79 39

Co-secrétaires académiques :

Mathieu Moreau
et Frédéric MOREAU

Responsable Élus CAPA :

Frédéric Moreau

Permanences téléphoniques

Permanences tous les vendredi + permanences téléphoniques
en fonction de nos disponibilités : laissez un message pour
être rappelés ou envoyez-nous un courriel (Beaucoup d'in-
formations pratiques et d'actualités sur notre site
Internet)

<http://www.cgteduc-versailles.fr/>

SDEN-CGT 78

Maison des Syndicats

4, place de Touraine

78 000 VERSAILLES

☎ 01 39 49 42 50

☎ 06 75 36 49 58

cgteducation78@gmail.com

<http://www.cgteduc-yvelines.fr/>

Co-secrétaires départementaux :
Sylviane Laporte— Fray Nicolas Terme

Permanence : Jeudi et vendredi
9 heures 30—18 heures 30

SDEN-CGT 91

12, place des Terrasses de l'Agora

91 034 EVRY CEDEX

☎ 09 64 48 48 47

☎ 01 60 78 55 43

sdencgt91@gmail.com
Secrétaire départemental :
Yannick Billieci

Permanences : Mardi et jeudi 10h-
16h, Mercredi 14 H- 16 H

SDEN-CGT 92

La rotonde 32-34 Avenue des champs
Pierreux 92 000 Nanterre

☎ 06 81 96 51 23

Premier degré ☎ 06 40 58 25 46

Second degré : 06 38 79 32 38

cgteduc92@gmail.com

Site : <http://cgteduc92.ouvaton.org/>

Secrétaire départemental :
Samuel SERRE

Permanence : Le mercredi matin et le
vendredi à partir de 10h00

SDEN-CGT 95

82, bd Gal Leclerc

95 100 ARGENTEUIL

☎ 01 34 10 02 55

☎ 06 88 77 36 17

sden-cgt-95@wanadoo.fr

Site : [http://](http://www.cgteducation95.ouvaton.org)

www.cgteducation95.ouvaton.org

Co-secrétaires départementaux :
Olivier Delous, Mathieu Moreau
Permanence : Mardi 10-17h et ven-
dredi 10-17h

ENVIE DE VOUS SYNDIQUER ? REMPLISSEZ LE BULLETIN D'ADHÉSION !

NOM :

Prénom :

PLP, Certifié, Agrégé, Instit., PE, PEGC, CPE, MA,

Assistant d'éducation, Contractuel, Vacataire, ATSS (entourez)

Adresse Personnelle :

.....

.....

Code postal :

Établissement :

Nom :

.....

Adresse :

.....

.....

Code postal :

.....

Bulletin à renvoyer à la CGT Educ'action Versailles La Rotonde - 32-34 Avenue des Champs Pierreux 92 000 NANTERRE